

INSCRIPTIONS SCOLAIRES / PÉRISCOLAIRES 2019/2020



Documents à fournir :

Pour une inscription scolaire

Attention : un dossier d'inscription en mairie est obligatoire en préalable à l'inscription auprès du Directeur ou de la Directrice de l'école.

Fournir photocopies **en double exemplaire** de :

- Livret de famille (la page des parents et de l'enfant)
- Carnet de vaccination (la page des vaccins obligatoires)
- Justificatif de domicile récent



Pour une inscription en restauration scolaire et/ou accueil périscolaire

- Attestation CAF ou MSA précisant le numéro d'allocataire et le quotient familial (à donner dès l'inscription et à renouveler obligatoirement en janvier)
- Attestation d'assurance extra-scolaire en cours de validité
- Photocopie du carnet de vaccination (la page des vaccins obligatoires)



Horaires accueil DEESC



Accueil public	Permanences règlements factures	Permanences inscriptions <i>du 29 avril au 23 mai 2019</i>
LUNDI 9h-12h 13h30-17h		
MARDI 9h-12h 13h30-18h		
MERCREDI 13h30-17h		
JEUDI 9h-12h 13h30-18h		
VENDREDI 9h-12h 13h30-17h		

Extrait du règlement intérieur :

Toute annulation ponctuelle **en cours de mois** devra être faite par téléphone au **04 75 71 16 13** ou par courriel : restoperisco@mairiebdp.fr **au plus tard le mercredi à 23h59 pour la semaine suivante**. Toute autre modification doit être faite par écrit (courriel : restoperisco@mairiebdp.fr, courrier, ou directement à l'accueil de la DEESC).



Pour toute information complémentaire :

Hôtel de Ville
(Entrée rue Dedelay d'Agier)
Secrétariat DEESC : 04 75 72 74 60

Site internet : www.bourgdepeage.com